



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

[mairie.abries@wanadoo.fr](mailto:mairie.abries@wanadoo.fr)

<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170509-20170509003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2017

Publication : 10/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

COMMUNE D'ABRIES  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2017

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe  
N° d'ordre : 20170509 – 003  
Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 2 mai 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 9 mai 2017 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Francis PIN, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Etait absent : Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Afin de remplacer la secrétaire de mairie qui a obtenu sa mutation sur la commune de Guillestre, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe permettant le recrutement de personnel. La personne recrutée sera chargée des fonctions de secrétaire de mairie, hors comptabilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi de non-titulaire d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet selon les conditions suivantes :

Filière : administratif

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe

Durée du temps de travail : 20 h

Effectif : 1

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,  
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget général de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 mai 2017

Le Maire  
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire  
par transmission en sous-préfecture le : 10 mai 2017*

